

Date : **RAP/RESA :**

N° inscription : courriel ou courrier

(cadre réservé à la médiathèque)

<p>MEDIATHEQUE de FLERS POLE CULTUREL JEAN CHAUDEURGE 9 RUE DU COLLEGE 61100 FLERS CS 149 02 33 98 42 22 mediatheque.flers@flers-agglo.fr</p> <input type="checkbox"/>	<p>LA GRANDE NOUVELLE CENTRE CULTUREL LE GRAND TURC 8 RUE SAINT DENIS 61 600 LA FERTE MACE 02 33 37 47 67 mediatheque.lafertemace@flers-agglo.fr</p> <input type="checkbox"/>	<p>MEDIATHEQUE du HOULME CENTRE CULTUREL DU HOULME 5 PLACE DU GENERAL de GAULLE 61 220 BRIOUZE 02 33 62 81 50 mediatheque.briouze@flers-agglo.fr</p> <input type="checkbox"/>
--	---	---

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M

Nom de la structure en cas d'abonnement collectif.....

Adresse : N°: Rue :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune

N° de téléphone : - fixe

- portable

Adresse électronique :

En donnant ces coordonnées, j'accepte de recevoir des informations liées à l'activité de mon compte d'abonné, aux actualités culturelles et de loisirs de Flers Agglo et j'accepte que ces coordonnées soient utilisées pour l'accès aux ressources numériques. OUI NON

Je m'inscris en tant qu' **utilisateur** (utiliser le matériel à disposition au sein des médiathèques)

utilisateur emprunteur (utiliser le matériel + emprunter des documents dans le respect des modalités de prêt définies par les médiathèques)

Profession :

Classe : Etablissement scolaire :

2^{ème} adresse (étudiant, vacancier...).....

AUTORISATION PARENTALE (pour les personnes mineures)

Je soussigné(e) père mère tuteur de l'enfant nommé ci-dessus

l'autorise à s'inscrire aux services du réseau des médiathèques de Flers Agglo. Ma responsabilité est engagée lors de sa fréquentation des lieux, y compris lors de son utilisation des ressources numériques. Tout enfant de moins de 6 ans doit être accompagné par une personne majeure.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. Je reconnais notamment que l'usage de la carte engage son titulaire ou le représentant légal de celui-ci ; et que tout matériel abîmé ou perdu devra être remboursé ou remplacé selon les modalités définies par le réseau des médiathèques.

Date Signature :